



Union nationale des
associations familiales



Lundi 4 Juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESEAUX SOCIAUX :

Quelles sont les pratiques de nos enfants ? Quel est le rôle des parents ?

Que font-ils sur les réseaux sociaux ? Qu'échangent-ils ? Avec qui ? Leurs pratiques sont-elles toujours « amicales » ? Se sentent-ils protégés ? Quelle place ont pris les réseaux sociaux dans leur vie et celle de leur famille ?

Pour répondre à ces questions et aider les parents à jouer leur rôle éducatif, l'UNAF, Action Innocence et la CNIL ont demandé à TNS SOFRES de réaliser une étude auprès de 1 200 jeunes de 8-17 ans.

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ETUDE

Près de 20% des moins de 13 ans ont un compte

- 48% des enfants de 8-17 ans sont connectés à un réseau social (Facebook).
- 18% des moins de 13 ans sont déjà connectés, et leurs parents sont au courant à 97%.
- Le décalé a lieu au collège : 57% des élèves du collège sont connectés / 11% des élèves du primaire.
- Les jeunes se connectent souvent seuls : depuis leur ordinateur personnel (50%) et leur mobile (23%).

Les parents sont assez peu associés à cette pratique

- Seule la moitié (55%) des 8-17 ans discutent avec leurs parents des réseaux sociaux, principalement du temps d'utilisation plus que des usages...
- Une moitié (49%) d'entre eux sont « amis » avec leurs parents.
- La moitié des enfants (55%) se disent surveillés dans leur utilisation de Facebook ; la vigilance des parents est plus marquée pour les plus jeunes (77%) et les filles (63%).

Les enfants et les adolescents livrent leurs identités et beaucoup d'informations personnelles

- Pour les enfants et les adolescents, la relation sur le réseau n'est pas virtuelle. Ils sont dans la vraie vie ; 92% utilisent leur vraie identité et livrent beaucoup d'informations personnelles.
- Leurs activités sont notamment les commentaires et la publication de photos (surtout pour les filles à 88%).

Un tiers des enfants ont été choqués ou gênés par des contenus

- Le réseau social est un espace plutôt civilisé mais les risques y sont démultipliés par la résonance d'internet. 18% des 8-17 ans y ont déjà été insultés.
- Plus d'un tiers (36%) ont déjà été choqués par certains contenus ; spontanément, ils citent d'abord les contenus à caractère sexuel, puis les contenus violents ou racistes et homophobes.
- Quand ils ont été choqués, seuls 10% d'entre eux en ont parlé à leurs parents : ils en parlent plus facilement quand le sujet des réseaux sociaux est abordé en famille.

Conscients des risques, ils ne savent pas forcément s'en préserver

- Les 8-17 ans semblent sensibilisés aux risques pour la vie privée et maîtrisent les paramètres de confidentialité, même si cela est moins vrai pour les plus jeunes.
- Ils ont en moyenne 210 « amis » (un chiffre qui augmente avec l'âge), 30% d'entre eux ont déjà accepté en « amis » des gens qu'ils n'avaient pas rencontrés pour de vrai. Peut-on alors considérer qu'ils sont vraiment « entre amis » ?

Enquête réalisée pour l'UNAF, Action innocence et la CNIL par TNS Sofres par téléphone du 10 au 17 juin 2011 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 200 enfants et adolescents âgés de 8 à 17 ans.

- La surveillance et le dialogue parents-enfant existent mais doivent être renforcés pour favoriser la prise d'autonomie et la responsabilisation des enfants/adolescents dans la gestion de leur réseau et de la confidentialité de leur vie privée.

François Fondard, Président de l'UNAF : « Sur le terrain, nous rencontrons des parents qui se sentent démunis : déstabilisés face à l'adolescence, inexpérimentés sur ce type de pratiques ou rejetés par leur adolescent qui défend son « jardin secret ». A l'occasion de cette étude, nous souhaitons les rassurer : il n'y a pas besoin d'être un expert en nouvelles technologies pour transmettre des principes éducatifs et accompagner son enfant vers l'autonomie ».

Elizabeth Sahel, Responsable d'ACTION INNOCENCE France : « Plus d'un tiers des jeunes a déjà été choqué par des contenus violents et seulement 10% d'entre eux en ont parlé à leurs parents. Cette étude nous conforte dans notre idée de poursuivre nos actions de prévention auprès des jeunes et d'information auprès des parents et des professionnels de l'éducation afin qu'ils s'impliquent pleinement dans cette démarche préventive ».

Isabelle Falque-Pierrotin, Vice-Présidente de la CNIL : « L'éducation numérique, c'est aussi le rôle des parents d'aujourd'hui ! Et le respect de la vie privée constitue un élément fondamental de cette éducation ».

CONSEILS AUX PARENTS

Face à ces constats, l'UNAF, ACTION INNOCENCE et la CNIL proposent quelques bonnes pratiques aux parents qui se sentent souvent inexpérimentés sur ce sujet.

DIALOGUE ET PARTAGE

1. Essayez d'installer l'ordinateur dans une pièce commune et si votre enfant est équipé de son propre ordinateur, veuillez à ce qu'il ne l'utilise pas dans un endroit isolé, (par exemple, seul dans sa chambre).
2. Dialoguez avec votre enfant, intéressez-vous à ses pratiques et à ses « amis », posez-lui des questions sur les fonctionnalités mais aussi sur ses usages. Essayez de rester en veille sur ses pratiques car les technologies évoluent très vite ! Soyez également attentifs aux nouveaux usages mobiles.
3. Plus l'enfant grandit, plus il est à même d'échanger avec vous sur ce qu'il fait en ligne. N'hésitez pas à aborder avec lui les questions de vie privée et d'intimité.
4. En vous intéressant à ce qu'il fait (et non uniquement au temps passé sur le réseau) vous lui montrez que vous êtes à son écoute en cas de besoin ou de problème (exposition à des images à caractère pornographiques, violentes, etc). N'hésitez pas à le lui rappeler !

➔ **Mieux que de devenir « l'ami » de votre enfant, discutez avec lui de ce qu'il fait sur les réseaux sociaux. Faites lui prendre conscience de l'impact de ce qu'il publie et encouragez-le à préserver son intimité.**

EDUCATION ET RESPONSABILISATION

1. Si les réseaux sociaux sont interdits aux moins de 13 ans, c'est que certains contenus peuvent être inadaptés. Soyez en conscients !
2. C'est à vous de rappeler que, comme dans la vraie vie, tout n'est pas permis sur les réseaux sociaux. L'injure, la diffamation ou le cyber-harcèlement sont punissables par la loi, tout comme la diffusion de photos/vidéos sans le consentement des personnes concernées.
3. Sans paramétrage, tout ce qui est mis sur un réseau social peut être vu et utilisé par tout le monde. Invitez votre enfant à réfléchir avant de publier une information personnelle. Abordez avec lui la question de la gestion de la vie privée et n'hésitez pas à consulter les tutoriels (dont celui de la CNIL) qui aident à mieux paramétrer les profils.
4. Expliquez à votre enfant qu'il n'est pas anodin de publier une photo gênante de ses amis ou de lui-même, car leur diffusion est incontrôlable, et il est très difficile, voire impossible, de faire supprimer des photos.
5. Plus votre enfant a de contacts sur son réseau, plus les risques d'être victime d'insultes ou de rumeurs augmentent : démystifiez la course aux « amis » et dialoguez avec votre enfant sur les critères d'acceptation des amis.

➔ **Même si vous souhaitez favoriser l'autonomie et respecter l'intimité de votre adolescent, vous restez son responsable aux yeux de la loi jusqu'à sa majorité.**

Contacts presse :

UNAF : Laure Mondet lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

ACTION INNOCENCE : Elizabeth Sahel es@actioninnocence.org 01 44 05 05 33 ou Corinne Longuet

Corinne.longuet@sfr.fr : 06 87 07 02 78

CNIL : Elsa Trochet-Macé etrochet@cnil.fr 01 53 73 22 48